



Procédure (avocat et huissier)

Par **remadi_old**, le **13/11/2007** à **20:23**

Bonjour, il s'agit d'un contentieux entre moi et mon frère. J'ai des actes notariés du terrain et de la maison. Je l'ai laissé mon frère y habiter avec ses enfants. Quand, j'ai voulu récupérer mes biens, il m'a attaqué en justice. Donc, il y a un jugement. Il y a un premier appel et une première expertise. Le rapport d'expertise est en ma faveur, il y a eu un jugement. Il y a eu encore un deuxième appel. Il y a eu une deuxième expertise. Ce deuxième rapport est encore en ma faveur. Ensuite, mon avocat a contacté l'huissier. J'ai remis tous les documents à l'huissier. J'ai dit à l'huissier: "quand est-ce que vous allez sortir pour l'expulser?" L'huissier m'a répondu: "Ce n'est pas à moi de l'expulser. Il y aura le 8 Décembre 2007 une comparution de votre avocat à la Cour Suprême". Je ne comprends rien à tout cela. Qui peut m'aider à m'éclairer dans cette procédure pour voir ce qui va se passer réellement par la suite? Merci

Par **Jurigaby**, le **13/11/2007** à **21:40**

Bonjour. Excusez-moi mais je ne comprends strictement rien. Lorsque vous dites qu'il y a eu un appel, vous voulez dire qu'il y a eu un appel du jugement? Si tel est le cas, il ne peut pas y avoir deux appels successifs donc je ne comprends pas. De plus, vous parlez de jugement et ensuite de rapport d'expertise, je ne vois pas très bien le lien entre les deux. Je veux bien vous donner toutes les réponses à vos questions mais je vous prierai d'être très précis quant à l'emploi des termes employés.

Par **remadi_old**, le **14/11/2007** à **14:52**

Bonjour,

Reponse a votre message et merci:

Il s'agit d'un contentieux d'heritage

1) Il y a eu jugement

2) La partie adverse a fait appel de ce jugement. Il a demande un expert.

Cet expert est sorti sur les terrains. Il a fait son rapport d'expertise

3) Ensuite, il y a eu encore une deuxieme expertise, car la partie adverse n'etait pas d'accord avec le premier rapport d'expertise. Donc, un autre expert est venu sur les terrains. Il a fait son rapport

Pour nous, ces 2 rapports sont tous favorables en notre faveur.

C'est a ce moment que mon avocat a contacte l'huissier

Donc, j'ai remis tous les documents et PV a l'huissier.

L'huissier m'a dit que mon avocat va comparaitre le 8 decembre 2007 a la Cour Supreme.

Alors, je souhaiterais comprendre la procedure, comment cela va se derouler

Merci pour votre aide